

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
FONTANGES - Commune

## **Procès verbal**

Le lundi 27 avril 2026 à 14 heures 30 séance à huis-clos, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de GUILLAUME LOUVRADOUX.

Secrétaire de la séance : Marie FAGEOL

**Présents** : Aurore ROBERT, Franck CHANUT, Daniel FAJOUX, GUILLAUME LOUVRADOUX, Loic ROUSSEL, Marie FAGEOL, Jean Baptiste DESSALIEN

**Représentés** : PASCALE ROUX représentée par GUILLAUME LOUVRADOUX, CLEMENT CHAUVET représenté par Loic ROUSSEL, Delphine LAFARGE représentée par Jean Baptiste DESSALIEN

**Absents et excusés** : Jeanne BADUEL

### **Ordre du jour** :

Approbation PV de la séance du 9 avril 2026

**Pour: 8**

**Contre: 2 (courrier annexé)**

**Abstention: 0**

Approbation des comptes de gestion

Approbation des comptes administratifs

Adoption des budgets primitifs (commune, eau, multiple rural)

Vote des taux d'imposition

Délibérations

Désignation de deux délégués titulaires auprès du Syndicat d'énergies du Cantal

Remplacement candélabres

EP complémentaire au bourg

Subventions associations

Travaux église

Désignation pour des représentants à chaque commission

Divers

**Délibérations du conseil :**

remplacement EP accidenté au bourg (N° DE\_035\_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au remplacement d'un EP accidenté au bourg, en raison d'un choc .

Ce projet vise à :

- améliorer la sécurité des usagers,

Le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à **montant total 3240.00€ € HT**

soit:

**Montant HT des travaux aux entreprises: 2742.58€**

**imprévus: (environ +10%): 278.40€**

**frais d'ingénierie 7.25%: 219.02€**

Dans le cadre de ce remplacement EP le syndicat départemental d'énergie du Cantal propose d'intervenir et de financer l'opération via un **fonds de concours**, à hauteur de **50 % du montant total de l'opération**.

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux fonds de concours,

le devis estimatif établi par le syndicat départemental d'énergie du Cantal

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **APPROUVE** le projet de remplacement EP accidenté au bourg;
- **ACCEPTE** le plan de financement suivant :
  - Fonds de concours : 50 % soit [**montant 1620.00€ €**]
-

## DÉCLARATION ANNEXÉE AU PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal du 9 mars 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 mars ne reflète pas fidèlement la teneur des échanges concernant le cèdre situé à 25 mètres de notre église classée.

Nous soussignés, Jean Baptiste Dessallien et Delphine Lafarge, conseillers municipaux, indiquons avoir demandé, par courrier électronique adressé à la mairie, l'inscription des éléments suivants, qui ne figurent pas dans le procès-verbal :

Nous avons porté à la connaissance du conseil l'existence d'un devis d'expertise arboricole, afin que la commune puisse disposer d'un avis d'expert juridiquement recevable pour éclairer sa décision.

À cette occasion, M. le Maire a indiqué en séance que le coût de l'éventuel abattage de ce cèdre serait susceptible d'être personnellement imputé à Jean Baptiste Dessallien.

Nous avons proposé que les décisions relatives au devenir de cet arbre soient soumises au vote du conseil municipal. Cette demande n'a pas été suivie d'une mise au vote.

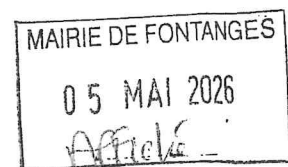
En conséquence, nous votons contre l'adoption de ce procès-verbal.

Fait pour être annexé au procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2026, lors de sa séance d'approbation.

Jean Baptiste Dessallien



Delphine Lafarge



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération, notamment la convention de fonds de concours ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 ;

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL. (N° DE\_038\_2026)

le Conseil Municipal de la Commune de Fontanges dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Guillaume LOUVRADOUX Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energies du CANTAL, pour le secteur d'énergie dont relève la commune.

Il précise qu'au regard des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (Article 6.1.1), cette délégation comprend **deux délégués titulaires**.

A l'issue du vote , sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- M. FAJOUX Daniel .
- M. CHANUT Franc

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Pour: 10**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

**Délibération : adoptée**

vote taux d'imposition 2026 (N° DE\_031\_2026)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT,

Vote taux d'imposition des taxes directes locales Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2026 comme suit :

Taxe foncière bâtie (TBF) : 40.00%

Taxe foncière non bâtie (TFNB) :84.91%

Taxe habitation (TH) : 10.35%

Pour extrait certifié conforme,

**Pour: 10**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

**Délibération : adoptée**

travaux de l'église Saint Vincent de Fontanges (N° DE\_036\_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux sur l'église Saint Vincent de Fontanges, consistant en :

- concernant des rénovations de la toiture

Ces travaux sont rendus nécessaires en raison de :

- dégradation, sécurité, conservation du patrimoine,

Le montant prévisionnel des travaux était estimé à : **montant 6740€ HT**

Des demandes de subventions pourront être sollicitées auprès de :

- l'État (DRAC) auprès des Bâtiments de France

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de travaux tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération ;
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**Pour: 10**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

**Délibération : adoptée**

Attribution des subventions aux associations (N° DE\_037\_2026)

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2026

**Vu** les demandes de subventions présentées par les associations,

**Considérant** l'intérêt local des activités menées par ces associations,

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :**

D'attribuer les subventions suivantes :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet / activité</b>	<b>Montant attribué (€)</b>
Aspre Football Club Fontanges	Foot	1500
Comité des Fêtes	Fêtes locales	3000
La Pastourelle	Courses	300

Nom de l'association	Objet / activité	Montant attribué (€)
Les anciens combattants	Anciens d'Algérie	300
Fontanges une Histoire une vie	Patrimoine	300
Subventions diverses		1000

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice [année], à l'article [numéro comptable].

**Article 3 :**

Le versement des subventions est subordonné :

- à la signature éventuelle d'une convention d'objectifs (si nécessaire),
- à la production des pièces justificatives demandées,
- au respect des obligations légales et réglementaires.

**Article 4 :**

Le Maire est autorisé à procéder au versement des subventions et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

**Pour: 10**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

**Délibération : adoptée**

Désignation des représentants commissions (N° DE\_034\_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des représentants au sein des commissions de la commune :

Cette désignation est rendue nécessaire afin de représenter la commune dans les travaux et décisions relevant de ces instances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**DÉSIGNE** les représentants titulaires :

- **Finance, budget, économies** : Guillaume LOUVRADOUX
- **Associations, culture, animations, commémorations** : Marie FAGEOL
- **Patrimoine** : Jeanne BADUEL
- **Travaux et appels d'offre, sécurité** : Franck CHANUT et Daniel FAJOUX
- **Voirie** : Clément CHAUVET
- **Syndicat d'énergie** : Daniel FAJOUX

- **Communication, tourisme, attractivités** : Aurore ROBERT
- **Eau** : Loic ROUSSEL
- **Agedi** : Jeanne BADUEL
- **CIT** : Franck CHANUT
- **Urbanisme** : Loic ROUSSEL

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

Le Maire,

**Pour: 10**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

**Délibération : adoptée**

Renouvellement EP Bourg et villages (LEDS) (N° DE\_043\_2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de compléter le dispositif d'éclairage public au niveau du bourg, afin de :

- améliorer la sécurité des déplacements,
- renforcer le confort des habitants,
- assurer une meilleure continuité de l'éclairage existant.

Le projet consiste en l'installation de nouveaux points lumineux : candélabres, luminaires LED, sur les secteurs suivants : Bourg et villages

Le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à **98 000.00€ HT**

**soit;**

**Montant HT des travaux aux entreprises : 83 083.62€**

**Imprévus (environ+10%): 8291.67€**

**Frais d'Ingénierie 7.25% :6624.71€**

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat Départemental D'énergies du Cantal assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération et propose la mise en place d'un **fonds de concours**, la commune participant à hauteur de **50 % du montant de l'opération soit 49 000.00€**

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux fonds de

concours,

- l'estimation financière de l'opération,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public complémentaire au bourg ;
- **ACCEPTE** les modalités de financement de l'opération, à savoir :
  - participation de la commune via un fonds de concours à hauteur de 50 %, soit **49000.00 montant** € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

### **Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Pour extrait certifié conforme,

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

### Rénovation toiture église Saint-Vincent (N° DE\_046\_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux sur l'église Saint Vincent de Fontanges, consistant en :

- concernant des rénovations de la toiture Ces travaux sont rendus nécessaires en raison de :
  - dégradation, sécurité, conservation du patrimoine,

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à un montant 12190€HT

Des demandes de subventions pourront être sollicitées auprès de : • l'État (DRAC) auprès des Bâtiments de France, du Département et de la région

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de travaux tel que présenté ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération ;
- SOLLICITE les subventions auprès des partenaires financiers ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

GUILLAUME LOUVRADOUX Président de séance

**Pour: 10**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

**Délibération : adoptée**

Délibération sur le budget primitif - MULTIPLE RURAL DE FONTANGES 2026 (N° DE\_027\_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune MULTIPLE RURAL DE FONTANGES,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune MULTIPLE RURAL DE FONTANGES pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 79 128,05**

**En dépenses à la somme de : 79 128,05**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	500
66	Charges financières	6 500
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 000</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	7 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 000</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	63 728,05
16	Emprunts et dettes assimilées	8 400
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>72 128,05</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 298,39
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000
21	Immobilisations corporelles	16 829,66
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>72 128,05</b>

Pour: 8

Contre: 0

Abstention: 2

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - SERVICE EAU DE FONTANGES 2026 (N° DE\_026\_2026)

Le conseil municipal, réuni et présidé par , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2026, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	-3 212,09	0,00	0,00	0,00	-3 212,09	0,00
Total	-3 212,09	0,00	0,00	0,00	-3 212,09	0,00
Résultat de clôture		3 212,09				3 212,09
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	3 212,09	0,00	0,00	0,00	3 212,09
Résultat définitif		3 212,09				3 212,09

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE FONTANGES 2026 (N° DE\_023\_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE EAU DE FONTANGES,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE FONTANGES pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 164 221,59

En dépenses à la somme de : 164 221,59

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 700
014	Atténuations de produits	23 000
042	Section à section	9 051,16
67	Charges spécifiques	1 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 751,16</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 906,88
042	Section à section	2 540
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	32 304,28
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 751,16</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	2 540
13	Subventions d'investissement	61 400
21	Immobilisations corporelles	51 530,43
23	Immobilisations en cours	10 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>125 470,43</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	55 019,27
040	Section à section	9 051,16
13	Subventions d'investissement	61 400
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>125 470,43</b>

Pour: 8

**Contre:0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

Désignation d'un délégué CIT (N° DE\_055\_2026)

**Le Conseil municipal ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner pour siéger au sein de ladite assemblée générale d'installation de Cantal Ingénierie et Territoire.

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Est désigné en qualité de délégué CIT :

- Nom, prénom : Franck CHANUT
- Fonction : conseiller

**Article 2**

La présente désignation est valable pour la durée du mandat en cours, sauf modification ultérieure décidée par l'organe délibérant.

**Article 5 :**

La présente décision sera transmise à Cantal Ingénierie et Territoire et notifiée aux personnes concernées.

Fait à Fontanges, le 27 avril 2026

Maire,

Guillaume LOUVRADOUX

Maire

Délibération : adoptée

## Délibération sur le compte administratif - FONTANGES 2026 (N° DE\_022\_2026)

Le conseil municipal, réuni et présidé par , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2026, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	84 566,71	46 437,54	20 095,28	0,00	104 661,99	46 437,54
Total	84 566,71	46 437,54	20 095,28	0,00	104 661,99	46 437,54
Résultat de clôture	38 129,17		20 095,28		58 224,45	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	38 129,17	0,00	20 095,28	0,00	58 224,45	0,00
Résultat définitif	38 129,17		20 095,28		58 224,45	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

## Travaux de l'église Saint-Vincent FONTANGES (N° DE\_044\_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux sur l'église Saint Vincent de Fontanges, consistant en :

- concernant des rénovations de la toiture

Ces travaux sont rendus nécessaires en raison de :

- dégradation, sécurité, conservation du patrimoine, Le montant prévisionnel des travaux est estimé à un montant 12190€HT

Des demandes de subventions pourront être sollicitées auprès de :

- l'État (DRAC) auprès des Bâtiments de France, du Département et de la région

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de travaux tel que présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération ;
- SOLLICITE les subventions auprès des partenaires financiers ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

**Pour: 10**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

**Délibération : adoptée**

Désignation de deux délégués au Syndicat de voirie (N° DE\_048\_2026)

Le 27 avril 2026 à 14h30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LOUVRADOUX , Maire, ont procédé à la désignation de deux délégués pour le syndicat de voirie

Après échanges et délibération, sont désignés en qualité de délégués :

• M. Clément CHAUVET, demeurant à 7 route du Souterain Malgorce 15140 Saint Martin Valmeroux •

M. Daniel FAJOUX demeurant AU 100 route de Restivalgues 15140 Fontanges

Les délégués auront pour mission de représenter la Mairie de Fontanges auprès du Syndicat de voirie, conformément aux dispositions applicables.

La présente délibération a été adoptée :

à l'unanimité

Fait à Fontanges le 19 mai 2026

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU DE FONTANGES 2025 (N° DE\_052\_2026)

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT</b>	<b>16 904,28</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	-21 732,78
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>21 732,78</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	21 732,78

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

Délibération sur le compte administratif - MULTIPLE RURAL DE FONTANGES 2026 (N° DE\_030\_2026)

Le conseil municipal, réuni et présidé par , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2026, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	64,99	0,00	0,00	0,00	64,99	0,00
Total	64,99	0,00	0,00	0,00	64,99	0,00
Résultat de clôture	64,99				64,99	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	64,99	0,00	0,00	0,00	64,99	0,00
Résultat définitif	64,99				64,99	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

Délibération sur le compte de gestion - MULTIPLE RURAL DE FONTANGES 2026 (N° DE\_029\_2026)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2026 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2026 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2026, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU DE FONTANGES 2026 (N° DE\_025\_2026)

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>3 212,09</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2026	3 212,09
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2026</b>	<b>3 212,09</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	3 212,09
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2026</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention:2**

**Délibération : adoptée**

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - MULTIPLE RURAL DE FONTANGES 2026 (N° DE\_028\_2026)

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT</b>	<b>64,99</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2026	-64,99
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2026</b>	<b>0,00</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2026</b>	<b>64,99</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	64,99

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention:2**

**Délibération : adoptée**

Délibération sur le compte de gestion - SERVICE EAU DE FONTANGES 2026 (N° DE\_024\_2026)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2026 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2026 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2026, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - FONTANGES 2026 (N° DE\_021\_2026)

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	101 394,22
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT</b>	<b>38 129,17</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2026	-38 129,17
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2026</b>	<b>0,00</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2026</b>	<b>38 129,17</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	38 129,17

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**délibération: adoptée**

Délibération sur le budget primitif - FONTANGES 2026 (N° DE\_019\_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune FONTANGES,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune FONTANGES pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 752 743,06**

En dépenses à la somme de : 752 743,06

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	195 950
012	Charges de personnel, frais assimilés	157 938
023	Virement à la section d'investissement	101 394,22
042	Section à section	1 800
65	Autres charges de gestion courante	41 183
66	Charges financières	3 222,13
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>501 487,35</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	92 782,64
013	Atténuations de charges	9 905,56
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	31 935,05
73	Impôts et taxes	27 861,28
731	Fiscalité locale	119 404
74	Dotations et participations	144 989,21
75	Autres produits de gestion courante	74 604,66
76	Produits financiers	4,95
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>501 487,35</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	31 806,47
040	Section à section	5 400
13	Subventions d'investissement	61 400
16	Emprunts et dettes assimilées	9 412,93
21	Immobilisations corporelles	14 309,17
23	Immobilisations en cours	128 927,14
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>251 255,71</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	101 394,22
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000
040	Section à section	1 800
10	Dotations, fonds divers et réserves	47 960,72
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000
21	Immobilisations corporelles	96 100,77
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>251 255,71</b>

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

Délibération sur le compte de gestion - FONTANGES 2026 (N° DE\_020\_2026)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2026 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2026 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2026, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

Délibération de la décision modificative n°1 - FONTANGES 2026 (N° DE\_054\_2026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice

2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 60612	Energie - Electricité	0	8,01
002	Résultat de fonctionnement reporté	8,01	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>8,01</b>	<b>8,01</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8,01</b>	<b>8,01</b>

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

Délibération sur le compte administratif - SERVICE EAU DE FONTANGES 2025 (N° DE\_053\_2026)

Le conseil municipal, réuni et présidé par le MAIRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	47 317,22	30 412,94	103 340,00	70 741,38	150 657,22	101 154,32
Total	47 317,22	30 412,94	103 340,00	70 741,38	150 657,22	101 154,32
Résultat de clôture	16 904,28		32 598,62		49 502,90	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	16 904,28	0,00	32 598,62	0,00	49 502,90	0,00
Résultat définitif	21 732,78		32 598,62		54 331,40	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**Délibération : adoptée**

Délibération sur le compte de gestion - SERVICE EAU DE FONTANGES 2025 (N° DE\_051\_2026)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstention: 2**

**délibération: adoptée**

Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE FONTANGES 2026 (N° DE\_050\_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE EAU DE FONTANGES,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE FONTANGES pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 164 221,59

En dépenses à la somme de : 164 221,59

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 700
014	Atténuations de produits	23 000
042	Section à section	9 051,16
67	Charges spécifiques	1 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 751,16</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	3 906,88
042	Section à section	2 540
70	Ventes produits fabriqués, prestations	32 304,28
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 751,16</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	2 540
13	Subventions d'investissement	61 400
21	Immobilisations corporelles	51 530,43
23	Immobilisations en cours	10 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>125 470,43</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	55 019,27
040	Section à section	9 051,16
13	Subventions d'investissement	61 400
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>125 470,43</b>

Pour: 8

**Contre: 0**


**Abstention:2**

**Délibération : adoptée**

GUILLAUME LOUVRADOUX  
Président de séance



Marie FAGEOL  
Secrétaire de séance



représentée par Loïc Roussel

